

Défis

des énergies renouvelables
en Nord / Pas-de-Calais

le jeudi 25 juin 2009 de 9h00 à 17h00

salle Atria de l'Hôtel Mercure • 58, bd Carnot à Arras



Les actes ainsi que les documents présentés lors du colloque seront disponibles sur le site de la DREAL :

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Présentation des orientations et de la politique nationales : Hélène Le Du

Hélène Le Du est sous-directrice du climat et de la qualité de l'air à la Direction générale de l'Energie et du Climat au sein du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (Meeddat).

La France s'est fixé comme objectif le « Facteur 4 », c'est-à-dire une division par quatre de ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, en cohérence avec les recommandations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Cette ambition s'est traduite lors de la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008, au cours de laquelle un accord historique a été conclu sur le paquet énergie climat, et trouve sa concrétisation dans les programmes opérationnels du Grenelle de l'environnement. La gravité et l'urgence du défi climatique, mais également la recherche de la sécurité d'approvisionnement énergétique et la hausse durable du prix des énergies fossiles, imposent de mettre en œuvre un programme d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables constitue en effet une des clés de la transition énergétique, une des réponses au défi climatique.

Le soleil, le vent, l'eau, le bois, la biomasse, la chaleur de la terre sont des ressources abondantes, directement accessibles sur notre territoire. Par leur caractère décentralisé, les énergies renouvelables participent à l'aménagement du territoire et à la création d'emplois non délocalisables. Leur développement dans une logique d'excellence environnementale suscite l'émergence de nouvelles filières industrielles et technologiques sur le territoire national. Le développement des énergies renouvelables induit une modification de notre rapport à l'énergie. Il s'agit de passer d'un mode de production d'énergie très centralisé, où chacun reçoit une énergie venue d'ailleurs qui paraît abondante et sans limite, à un système énergétique où chaque citoyen, chaque entreprise, chaque territoire devient un véritable acteur de la production d'énergie sans CO2 et de son utilisation rationnelle.

Présentation des potentialités de la région Nord – Pas-de-Calais : Jean-Marie Mettier

Jean-Marie Mettier est ingénieur à la délégation Nord – Pas-de-Calais de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Ses champs d'action sont l'énergie, la formation et la recherche, l'éolien et le solaire.

Présentation de la situation en matière d'énergie éolienne et organisation des services de l'Etat : Dominique Vallée

Dominique Vallée assure par intérim la direction départementale de l'équipement (DDE) dans le Pas-de-Calais. Il pilote le pôle de compétences départemental éolien

1 Première partie : constats et dispositifs mis en œuvre

L'élan éolien date de 2000 dans le Pas-de-calais, suivi en 2002- 2003 par des projets nombreux et importants. Le premier dispositif, le pôle de compétences éolien POLEOL a été mis en place en 2004 afin de préparer l'ensemble de la politique des principales administrations concernées et élargi à différents partenaires tels que l'ADEME, RTE et EDF. Dans un second temps, sont venues les démarches de planification. La première en date, le schéma régional éolien, élaboré sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional Nord - Pas de Calais et de l'Ademe Nord - Pas de Calais. Ce document a permis de dresser un premier état avec les principales données, potentiel éolien, contraintes techniques, environnementales et sensibilités paysagères à l'échelle régionale.

En parallèle le cadre législatif et réglementaire évolue. La DDE a initié un audit sur la question éolienne, question centrée autour de la « gouvernance » avec le cabinet Ernst and Young. Sur la base du rapport d'étude, a eu lieu le 29 avril 2005, un séminaire éolien. Ce colloque a été l'occasion de dresser le constat des difficultés et d'exprimer des attentes fortes de clarification au moyen d'un cadre à l'échelle départementale. Le débat a porté sur le moyen de passer d'une approche individuelle et nécessairement segmentaire de chaque projet éolien à la définition d'une politique départementale de maîtrise commune du développement de ces installations.

De ce constat a été élaboré un « cadre de référence départemental de l'éolien » avec des propositions d'une organisation territoriale de type « bassin éolien » pour une mise en œuvre d'une politique éolienne concertée et maîtrisée. L'idée est aussi de hiérarchiser, à l'échelle départementale, les territoires par rapport à l'accueil d'éoliennes.

Présentation des Etudes sur les enjeux patrimoniaux au regard de l'éolien : Catherine Madoni

Catherine Madoni est architecte des Bâtiments de France et responsable du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

« Le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations ; dans les milieux urbains, dans les campagnes, dans les territoires dégradés, comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables, comme dans ceux du quotidien... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social... » (Convention Européenne des Paysages).

La France reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie de ses populations ; expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel et fondement de leur identité. Les paysages urbains, ruraux et naturels sont déclarés d'intérêt public. L'Etat est garant du respect de cet intérêt. Les grandes transformations du paysage sont arrivées en France au milieu du XIX^{ème} siècle, avec la révolution industrielle, l'exode rural, qui a agrandi nos villes, le chemin de fer et les transports fluviaux avec les canaux. Les évolutions des techniques et des pratiques, et plus généralement les changements économiques mondiaux continuent à accélérer la transformation de nos paysages. Aujourd'hui, le Grenelle de l'Environnement nous impose des transformations profondes dans notre société ; cela se traduira inévitablement par une nouvelle transformation de nos paysages.

La problématique est bien là : comment préserver les paysages qui font l'identité d'un pays ou d'une région et permettre l'installation d'éléments antinomiques? Cette matinée se propose de plaider pour une révolution du regard que nous portons sur nos paysages urbains et ruraux mais aussi sortir de cette approche trop technique, économique ou statistique que nous avons du développement durable. De nos jours, les panneaux solaires ou photovoltaïques sont le plus souvent simplement posés sur les constructions, sans aucun souci d'intégration.

Il en est de même pour l'implantation des éoliennes. La mission des SDAP est de veiller à la préservation des paysages et d'éviter une banalisation de ceux-ci. Un paysage qui se dessine devant nous est porteur d'un passé : ne devrait-il pas en rester le témoignage ? Dans tous les cas, avant d'émettre un avis, l'identité et les qualités propres des paysages concernés, qu'elles soient d'ordre historique, culturel patrimonial ou naturel, devront être établies. Dès 2003, un nombre considérable de demandes de permis de construire concernant des projets de créations de parcs éoliens sont arrivés au SDAP, lui donnant un sentiment d'impuissance. Ces projets risquaient de transformer brutalement en paysages industriels la partie du département du Pas-de-Calais, qui avait su conserver jusqu'à nos jours une ruralité profonde. Il est certain que les éoliennes s'intégreront plus harmonieusement dans un paysage industriel que dans un paysage champêtre. L'objet insolite devient banal lorsqu'il se répète à l'infini et c'est bien là le problème. De plus, en écrasant les reliefs et en ne s'intégrant pas, il en résulte une banalisation du paysage. Pour éviter cette uniformisation de nos paysages, le SDAP a réfléchi à la possibilité de conserver la vision d'un paysage, telle qu'elle avait été voulue par son concepteur.

Catherine Madoni présentera une première étude qui s'est concentrée sur un type de relation des paysages entre eux ; le rapport parc-château. Dans le Pas-de-Calais, cinq secteurs comportant une densité forte de parcs ont été identifiés : l'Artois, le Audomarois, l'Hesdinois, le pays de Montreuil et le boulonnais. L'analyse a consisté en une approche des sites dans leur singularité en s'imprégnant de l'ambiance des parcs et en recueillant des données historiques.

Une seconde étude a été réalisée, à la demande de l'ancien Préfet du Pas-de-Calais, Rémi Caron, soucieux des problématiques nées de la préservation du patrimoine et de la nécessité du développement éolien. Il a estimé qu'il fallait avoir une connaissance approfondie de nos paysages afin que les décisions soient prises de façon équitable.

Le Pas-de-Calais est riche d'une infinité de paysages variés, allant des grandes plaines agricoles aux faibles ondulations jusqu'aux vallées humides, encaissées et très boisées. Les églises et les châteaux sont des éléments qui structurent ces paysages et c'est dans un souci de préservation de leur valeur historiques, architecturales et culturelles que ces édifices ont été protégés parmi les monuments historiques. Sans oublier que la loi de 1930 protège nos sites inscrits ou classés. Aujourd'hui la taille des machines éoliennes dépasse largement nos paysages et les actuelles lois qui gèrent nos espaces protégés ne sont plus à l'échelle. Il est effectivement très difficile de juger de l'impact qu'auront ces projets sur le paysage car elles vont être visibles de plusieurs endroits à la fois et de très loin. Un projet éolien ne s'installe pas dans un paysage mais dans plusieurs. La méthode retenue dans cette seconde étude a été de déterminer tous les points de vue depuis lequel le monument est visible et l'ambiance qu'il importe de préserver dans son environnement. Ainsi différents sites et monuments historiques ont été sélectionnés en fonction de leur lisibilité dans le paysage, de leur point de vue remarquable vers l'extérieur ou de la charge émotionnelle qu'ils véhiculent. Ce sont essentiellement des églises dont le clocher émerge des bourgs ruraux mais aussi des monuments emblématiques dans le paysage départemental, comme le Mont Saint Eloi ou les remparts de Montreuil où des sites ancestraux possédants des vues séculaires ! Cette étude ne concerne pas l'ensemble des paysages à préserver dans le Pas-de-Calais.

Il existe par ailleurs, des paysages remarquables que l'on découvre depuis les axes routiers ou ferroviaires qui mériteraient qu'une troisième étude soit menée pour préserver leurs caractéristiques qui racontent au voyageur, l'identité même du Pas-de-Calais. L'objectif de ces études est de se créer un outil pour gérer la prolifération des projets éoliens.

Présentation des schémas paysagers éoliens du Nord et du Pas-de-Calais : Olivier Vanpoucke

Olivier Vanpoucke, paysagiste, gère le bureau d'études Bocage.

La présentation des schémas éoliens, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, a pour objectif l'illustration d'une méthodologie de travail rigoureuse : Elle sera basée sur la connaissance fine des paysages et du patrimoine de notre région, la maîtrise et la compréhension des rapports qu'entretiennent le moyen et grand éolien avec les composantes de nos paysages.

Cette présentation tentera de mettre en évidence les dérives à éviter en matière de développement de l'éolien : les rapports d'échelles pénalisants, les covisibilités, l'enfermement visuel, les notions de saturation. Source de craintes mais aussi d'opportunité de développement de nouveaux paysages, l'éolien est un domaine en fort développement et il s'agit de se doter d'un outil de planification le plus objectif possible, base d'un développement concerté et harmonieux du territoire. Cet outil tente d'élaborer une approche dynamique volontariste de construction des paysages, dépassant le simple empilement de contraintes. Il assurera ainsi la cohérence avec les autres démarches d'étude d'impact et de développement de ZDE étudiée à des échelles plus locales.

Le schéma paysager éolien est un outil qui prépare (ou anticipe) le futur volet éolien du schéma climat, air, énergie. Il veille au regroupement des implantations éoliennes dans un souci d'équilibre, en évitant le mitage et en respectant les paysages et les identités des territoires. Il est contraignant, mais volontariste et souhaite aller plus loin que la seule addition des parcs présentés par les porteurs de projets.

B - ASSURER LA COHÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN -

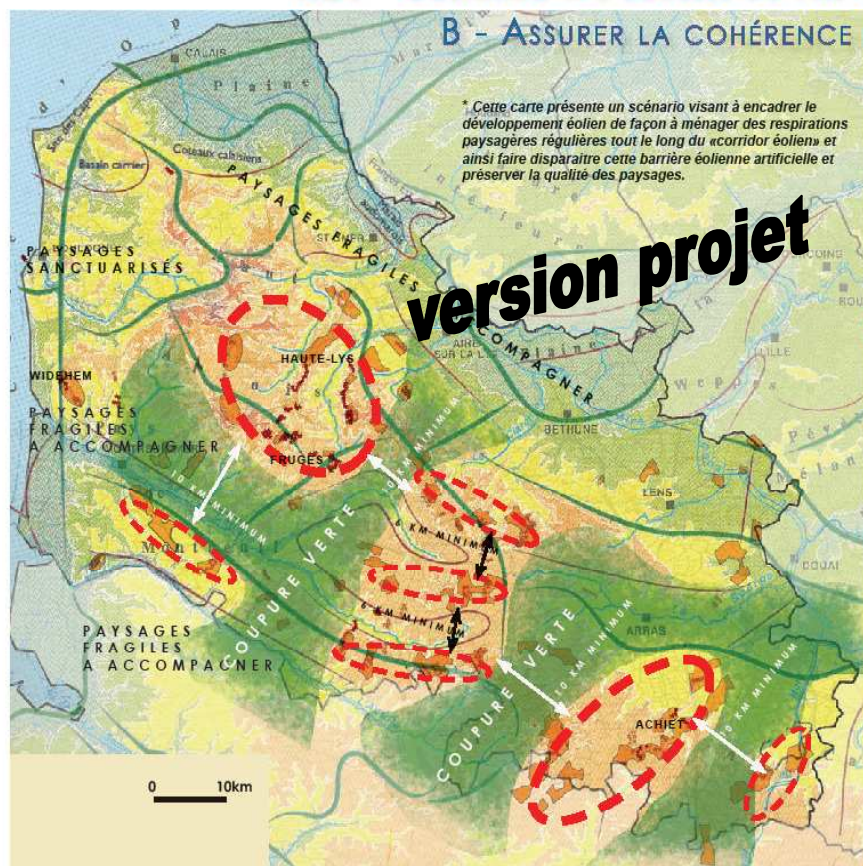


Schéma paysager éolien du Pas-de-Calais

- DDE du Pas-de-Calais -

Agence de Paysage bocage - 54 -

GLOSSAIRE

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDF ARD : Electricité de France - Accès au Réseau de Distribution

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat ()

IGN : Institut Géographique Nationale

kW : kilo Watt (= 1 000 W)

Meeddat : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

MW : Méga Watt (= 1 000 000 W)

POLEOL : Pôle de compétence éolien regroupement des acteurs de l'éolien créé à l'initiative de la préfecture du Pas-de-Calais

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

ZDE : Zone de Développement de l'Éolien

Commune limitrophe : commune contiguë à celle dont tout ou partie du territoire est compris dans la proposition de ZDE